

# Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre à Paris

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société du département de l'Indre (Paris). Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre à Paris. 1853-1866.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

menter le revenu de la métairie au moins d'un tiers, l'engrais payé, et cela même en n'apportant aucune autre amélioration à la culture.

Je crois donc, Messieurs, et je le répète, que des propriétaires intelligents et actifs du Berry, voulant améliorer les produits de leurs métairies, ne pourraient mieux faire que d'aller visiter, dans le courant de juin ou de juillet, la terre de Tréguel, afin de s'assurer par leurs yeux des bons résultats de son administration. Cette visite les engagerait à en essayer d'abord sur une de leurs métairies, et je ne doute pas que par la suite ils ne finiraient par adopter le système de M. Lizard sur toute leur propriété.

---

**4° Rapport sur la ferme et le haras de M. Ferdinand de Lesseps, à Lachenaie, près Vatan (Indre); lu dans la séance de décembre 1860, par M. FAUCONNEAU-DUFRESNE, secrétaire de la Société.**

Messieurs, dans notre dernière séance, je vous ai présenté une brochure sur le haras de M. de Lesseps, à Lachenaie. C'était un rapport fait à la Société impériale zoologique d'acclimatation, par M. Richard (du Cantal), au nom d'une commission composée de MM. le docteur Auzoux, le prince Marc de Beauveau, Leblanc, le général Morris, le marquis de Roccagiovine, le marquis Séguier, et le marquis de Selve. Vous ayant dit que, conjointement avec notre honorable trésorier et un autre de nos collègues, mon parent et homonyme, premier président de la Cour impériale de Besançon, j'avais visité tout récemment cette propriété, vous avez désiré que je vous en rendisse compte. Quoique tout à fait incompetent, je ne me suis pas refusé à cette mission, attendu que je devais trouver les éléments de mon travail dans celui de M. Richard.

Ce serait manquer à tous les devoirs de la reconnaissance, si je ne commençais par vous dire, Messieurs, que nous avons reçu à Lachenaie l'hospitalité la plus aimable et la plus empressée de la part de M. de Lesseps et de M. Delamalle son beau-frère, tous deux nos collègues. Ils se sont fait un plaisir, après un excellent déjeuner, de nous montrer leur ferme et leurs élèves. C'est de cette visite que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Les résultats obtenus par M. de Lesseps et M. Delamalle (car ces deux noms ne doivent pas être séparés) sont de deux ordres. Les uns se rapportent à l'agriculture et à ses progrès; les autres tendent à élucider une question importante de production animale et de force nationale depuis longtemps discutée en France.

La propriété de Lachenaie est située dans la commune de Guilly, canton de Vatan, arrondissement d'Issoudun. Elle comprend, outre les

bois, une étendue de 162 hectares, dont 12 sont en prairies naturelles et les autres en terres labourables.

Avant les propriétaires actuels, Lachenaie ne rendait que 250 hectolitres de blé, et la même quantité environ d'avoine et d'orge. On n'y entretenait que 300 brebis et 130 agneaux de race berrichonne; 12 têtes de bêtes à cornes et 5 chevaux formaient le cheptel de gros bétail. Aujourd'hui, la ferme produit 500 hectolitres de blé, la même quantité d'avoine et d'orge, des racines fourragères pour l'engraissement des bestiaux, et l'on y entretient en très-bon état 520 brebis ou agneaux berrichons, 19 chevaux ou juments, 12 poulains d'un à trois ans, 2 ânes, 20 vaches, 12 bœufs ou taureaux, 1 bouc et 5 chèvres, 5 truies portières, 15 élèves ou porcs à l'engrais.

Ainsi Lachenaie possède en plus aujourd'hui 90 têtes d'espèce ovine, 20 têtes d'espèce bovine, 28 animaux de l'espèce chevaline, ainsi que ceux des espèces caprine et porcine indiqués et qui n'y existaient pas précédemment. Cette propriété donne, en outre, le double de production végétale qu'avant la nouvelle culture.

Ces beaux résultats ont été obtenus dans l'espace de six ans. Ils sont dus à la méthode indiquée par tous les hommes éclairés en agriculture, c'est-à-dire à l'extension très-large de la prairie artificielle, à la culture du trèfle, de la luzerne et des racines fourragères.

Ce fut en 1852 que M. de Lesseps résolut de s'occuper activement de l'exploitation de Lachenaie. Dès cette époque, il visita les fermes les mieux tenues des environs de Paris et des départements voisins, avec M. Devandière, son architecte, afin de connaître les meilleurs systèmes de constructions rurales, pour en faire chez lui une application raisonnée. Les meilleures fermes du Berry furent étudiées dans le même but. Avant d'arrêter un plan définitif, M. de Lesseps réunit à sa ferme les agriculteurs les plus intelligents de son voisinage pour discourir sur les meilleures dispositions à donner à ses constructions. Il fallait tout refaire à neuf, car les bâtiments qui existaient ne pouvaient nullement remplir ses intentions. Lorsque toutes les combinaisons à adopter furent arrêtées, le plan fut exécuté par M. Devandière et M. Jolly, architectes à Paris. Vous vous souvenez peut-être, Messieurs, d'avoir vu ce plan à l'exposition universelle de 1855, où il a obtenu une médaille d'honneur.

Les bâtiments d'exploitation sont spacieux, bien aérés et bien exposés. Les animaux y sont logés dans de bonnes conditions d'hygiène. Des pentes sont ménagées pour l'écoulement des urines, et les purins se rendent facilement dans une vaste citerne, placée au milieu de la

grande cour qui contient les fumiers. A cette citerne est adaptée une pompe destinée à l'arrosement de ces fumiers. Un trop-plein porte souterrainement l'excédant des purins dans les prés et les terres adjacentes. Les granges, les greniers, les selleries, les remises, les ateliers de charonnage ou de maréchalerie sont on ne peut plus judicieusement disposés. Les ouvriers trouvent dans ces derniers le matériel nécessaire pour construire ou réparer les instruments, pour ferrer les animaux, sans être obligés de les conduire au loin, ce qui est une perte de temps précieux surtout aux époques les plus occupées de l'année. Les habitations qui servent à loger les ouvriers cultivateurs sont saines et commodes.

Lorsque les constructions furent terminées, MM. de Lesseps et Delamalle chargèrent spécialement un homme intelligent et actif, M. Voisin, qui était déjà régisseur des biens de la famille, de transformer l'agriculture et de suivre l'élevage de la ferme.

Aujourd'hui la propriété est dans un état de prospérité agricole qui ne peut que s'accroître par la continuation des moyens qui l'ont provoquée. — Vous comprendrez facilement, Messieurs, qu'un tel établissement doit faire l'admiration de tous les visiteurs, qu'il excite surtout la surprise des propriétaires du voisinage. Ces bons Berrichons, qui, la plupart, ne connaissent que le métayage, même quand ils ont des fermiers, qui n'ont jamais pensé à faire une avance de fonds pour réformer leur culture et obtenir de plus grands produits, qui laissent leurs bestiaux entassés sur du fumier dans des étables basses et étroites, sans s'occuper de les loger plus sainement lorsqu'ils sont obligés de reconstruire, ouvrent des yeux ébahis à l'aspect de ces merveilles. Ils les critiquent, en supputent le prix de revient, et se demandent malicieusement si le revenu, bien qu'augmenté, est en proportion de l'argent qui a été dépensé.

Sous ce rapport, ils ont peut-être quelquefois raison. Cependant la leçon n'est pas complètement perdue pour eux ni pour leurs métayers. Ils prennent ce qui est à la portée de leurs moyens, graduellement, lentement; mais, soyez-en bien sûrs, avec discernement. Ils sauront bien distinguer ce qui est aventureux de ce qui est réel; ils attendront pour voir si les innovations tentées conviennent à leur sol; et, quand leurs moyens le permettront, ils imiteront, avec une grande économie, ce qu'ils auront reconnu de bon; comme à Lachenaie, ils recueilleront les eaux pluviales des toits, au moyen de rigoles, dans de grandes fosses, afin d'en avoir toujours en réserve; ils feront par ce moyen des irrigations. On les verra sournoisement et successivement mettre à exécution les autres pratiques dont ils auront plus d'une fois souri.

Occupons-nous maintenant du haras de Lachenaie.

En 1855, le vice-roi d'Égypte et le prince Achmet-Pacha, héritier présomptif, donnèrent à M. de Lesseps deux étalons et une jument de sang arabe. Un troisième étalon du même type lui fut envoyé par son frère, M. Edmond de Lesseps, consul général de France en Syrie. Ces magnifiques animaux ont formé le noyau d'un haras d'acclimatation et de reproduction qui offre le plus grand intérêt. Leur origine ne saurait être douteuse, mais, par excès de preuves, les certificats d'origine sont annexés au rapport de M. Richard.

Le cheval qui paraît avoir le sang le plus noble est *Ahmidi-el-Chemri* dit *Habib*. Suivant les certificats donnés par les Arabes sur son origine, cet étalon descendrait d'un des cinq chevaux issus des juments du prophète (1). Sa robe est gris clair; il a sept ans; sa taille est de 1<sup>m</sup>,47. Ce cheval est d'une belle harmonie de forme et d'une grande vigueur. M. de Lesseps a pu le juger en le montant souvent, et il pense qu'il est celui de ses trois étalons qui a le plus de valeur. Quoique sa taille soit peu élevée, ses produits sont cependant bien développés. L'un d'eux, issu de la jument arabe, a été offert par M. de Lesseps au vice-roi d'Égypte. Il n'avait que trois ans, et cependant déjà sa taille et son développement étaient ceux d'un cheval de gendarme. Un poulain de dix-huit

---

(1) *Premier certificat d'origine du cheval AHMIDI-EL-CHEMRI dit HABIB.* (Traduction du texte arabe.)

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, gloire à Dieu, maître des deux mondes, les meilleures bénédictions et le salut soient sur notre seigneur Mahomet, sur ses parents et sur tous ses compagnons.

Dieu très-haut a dit, en faveur des chevaux, dans son livre (le *Koran*), etc., etc., leur dos est un siège de gloire, leur ventre est un trésor. Nous témoignons que le cheval bleu rosâtre (gris pêche), qui a sur le nez une luné dont il boit (autrement qu'il a une marque blanche sur le nez et qu'il boit dans son blanc), qu'il est fils d'un cheval Hamdâni de la race des coursiers de la tribu des Chamars et d'une jument queuheul de la race dite Safinat (antérieure à l'islamisme), qu'il est de race plus pure que le lait, plus blanche que le lében (lait caillé au moyen de levain que prisent beaucoup les Arabes), qu'il est descendant d'un des cinq chevaux des juments du Prophète.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent, et n'avons témoigné que ce dont nous sommes sûrs, etc.

Suivent les signatures des Arabes.

Pour traduction conforme au texte arabe ci-dessus.

Alexandrie, le 2 mai 1855.

*Le secrétaire interprète de l'Empereur, premier drogman  
du consulat général, à Alexandrie,*

Signé: F.-G. JONELLE,

Pour copie conforme :

Ferd. de LESSEPS.

*Deuxième certificat d'origine du même cheval.* (Traduction du texte arabe).

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, notre appui, gloire à Dieu, maître des

mois est frère du précédent, et il promet de prendre au moins la taille de cheval de cavalerie de ligne. Une pouliche de huit mois, qui est sa sœur, ne dégénérera pas sous ce rapport.

Le deuxième étalon, du nom arabe *Bawab* dit *Anézé*, est gris clair comme le précédent. Sa taille est de 1<sup>m</sup>,48. Il est âgé de douze ans. Ce cheval a plus de taille que Habib; il est aussi plus étoffé, mais il a moins de régularité dans son ensemble. Il donne de bons produits avec les juments communes du pays, et ces produits feraient de bons chevaux de guerre.

Le troisième étalon, *Abou-Hamdani* dit *Aramis*, est âgé de dix ans. Sa taille est de 1<sup>m</sup>,48. Sa robe est bai marron. Ce cheval a dans la tête plus de cachet arabe que les deux autres. Il est très-remarquable par l'harmonie et la régularité de ses formes. Il a surtout des jarrets d'une conformation modèle. Si les certificats d'origine n'établissent pas la différence de noblesse des trois étalons, à première vue on donnerait la préférence à Aramis, tant il est séduisant par son élégance et ses caractères nettement tranchés du type arabe. Ses produits nous feront bientôt connaître le rang qui lui est dû.

Le nom arabe de la jument est *Saklawié-Oubérié*. Cette poulinière est un des types les plus remarquables. L'harmonie des diverses parties de son corps, l'élégance de son avant-main, la netteté de ses membres bien articulés, la disposition et la force de ses tendons, la finesse de sa peau, de ses poils et de ses crins, la densité de son tissu et sa conformation générale caractérisent le type oriental de premier ordre. Le seul

---

deux mondes, les meilleures bénédictions et le salut soient sur notre seigneur Mahomet, sur ses parents et sur tous ses compagnons.

Nous attestons que ce cheval rosâtre (pêche) est le cheval d'Ahmidi-el-Chemri, qu'il est un cheval de race, que sa mère est queuheul, que son père est Hamdani, qu'il est de la race des chevaux cités dans le livre (le *Koran*), les Saffinat, ces bons coureurs, qu'il est de race sans mélange, plus pure que le lait, qu'il n'y a pas doute à élever sur sa lignée depuis l'institution de la race chevaline jusqu'à présent, que son dos est un siège de gloire et son ventre un trésor, que les cheiks des Chamars nous ont témoigné de sa noble origine depuis le principe jusqu'à ce jour, ce qui doit suffire.

En foi de quoi nous n'avons témoigné que de ce dont nous sommes parfaitement sûrs.

Suivent les signatures des Arabes.

Pour traduction conforme au texte arabe ci-dessus.

Alexandrie, le 2 mai 1855.

*Le secrétaire interprète de l'Empereur, premier drogman  
du consulat général, à Alexandrie,*

Signé: F.-G. JORELLE.

Pour copie conforme:

Ferd. de LESSEPS.

reproche que lui fait M. Richard, c'est de n'avoir pas, dans sa tête et dans le port de ses oreilles, toute la distinction que comporte sa noble origine. Il lui trouve aussi les yeux placés un peu trop haut, ce qui lui ôte de la grâce dans l'expression de la physionomie. Sauf ces défauts, compensés d'ailleurs par bien des qualités, Oubérié est une des plus belles juments arabes qui soient venues en Europe.

La robe de Saklawié-Oubérié est gris moucheté. Sa dent indique l'âge de douze à treize ans. Sa taille est de 1<sup>m</sup>,50 environ. Elle a eu en France trois produits par Habib; le premier est celui qui a été envoyé par M. de Lesseps au pacha d'Égypte; les deux autres sont à Lachenaie.

Ces deux poulains sont remarquables autant par leur développement que par leur distinction. Le mâle a dix-huit mois; sa robe est gris ardoisé. Sa taille est déjà élevée et l'ensemble de sa conformation indique qu'il prendra au moins la force d'un cheval de dragon. Ce poulain pourrait faire un bel étalon pur sang arabe. Le moment de l'exercer convenablement est arrivé et l'on va s'en occuper.

La pouliche, sœur par le père et la mère du poulain dont il vient d'être question, a huit mois. Sa robe est alezan brûlé. Quoique à cet âge il soit difficile de porter un jugement sur des élèves de pur sang, elle fera sans doute, à en juger d'après ses frères, une belle poulinière pur sang arabe. M. Richard la trouve bien conformée et réunissant toutes les conditions qui promettent d'heureuses conséquences. Avec cette pouliche, avec sa mère et ses étalons, M. de Lesseps formera une souche de reproducteurs pur sang arabe qui pourra rendre de grands services non-seulement aux particuliers, mais à la remonte de l'armée.

Les trois étalons de la jument arabe du haras de Lachenaie sont inscrits au Stud-book français, ainsi que le constate une lettre écrite le 25 juin 1857 à M. de Lesseps, par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les terres de la ferme de Lachenaie sont exploitées avec des juments dont la majeure partie sont percheronnes. M. de Lesseps a eu l'idée d'en faire des poulinières et de les faire féconder par ses étalons arabes. Il a présenté à la commission de la Société d'acclimatation deux de ces produits attelés à une calèche : ce sont deux juments grises, coquettes et légères, élégantes et lestes, et formant un attelage très-convenable. Nous les avons vues également attelées et partant au trot le mieux accentué. On ne croirait pas, assurément, que ces deux juments de quatre ans environ soient filles de juments percheronnes assez communes. L'influence du sang oriental a été telle, qu'elle a fait disparaître le type des mères pour faire dominer celui des pères et produire des types propres aux remontes de la cavalerie légère.

Outre les deux poulains pur sang dont j'ai parlé, il y a à Lachenaie dix poulains demi-sang, élevés par MM. de Lesseps et Delamalle ; ils proviennent de percheronnes et des étalons Anezé et Aramis. Trois de ces poulains sont de 1857, quatre sont de 1858 et trois de 1859 ; tous se rapprochent, par leur nature et leur conformation, des deux juments que nous avons vues attelées.

M. Richard ajoute, dans son rapport, qu'il ne donnerait pas le conseil de croiser ainsi notre si bonne race percheronne de trait par des étalons arabes : une pareille pratique modifierait cette race pour la remplacer par une race légère. Quand on a un type aussi précieux pour le trait et les messageries que notre percheron, on le perfectionne par lui-même ou par des types de son genre, s'il y a lieu, mais on lui conserve son caractère. Tout en constatant l'action énergique du sang arabe sur les poulinières de race commune, ce ne devra pas être une raison pour généraliser cette pratique dans le Perche.

Le succès obtenu par M. de Lesseps a produit déjà un excellent effet dans les environs de Lachenaie. Les cultivateurs qui exploitaient leurs terres avec des chevaux se procurent maintenant des juments, qui font le même genre de travail et produisent des poulains. Ils avaient renoncé à l'industrie de l'élevage, parce que les étalons qu'ils avaient eus à leur disposition ne leur avaient donné que de tristes résultats, comme dans beaucoup d'autres lieux ; mais en voyant ceux de M. de Lesseps, ces agriculteurs se sont procuré des poulinières de diverses provenances, et ils ont obtenu, avec les étalons arabes, des poulains qu'ils commencent à vendre de bons prix. M. Richard en a vu une quinzaine environ de divers âges ; quoique les poulinières fussent communes, les poulains avaient de l'ensemble, des qualités remarquables qu'ils tenaient de leur père, et ils seraient, en général, propres à faire des chevaux de guerre d'un bon service. Il en a vu qui, à l'âge de deux ans, étaient estimés 400 à 500 francs. Ce qu'il y a encore de remarquable dans l'emploi de bons étalons arabes, c'est que ces animaux semblent corriger les défauts des poulinières. Les formes souvent défectueuses de celles-ci ne se transmettent pas aux poulains, comme cela se voit lorsque les étalons sont de mauvaise origine.

Dans toute industrie, il faut se rendre compte du prix de revient. MM. de Lesseps et Delamalle n'ont pas manqué de le faire : leurs élèves leur coûtent 550 à 600 francs, à l'âge de quarante-deux mois ; quand ils sont sevrés, on leur donne de 4 à 5 litres d'avoine par jour. Pendant l'été, ils pâturent, et, pendant l'hiver, ils reçoivent la quantité de fourrage nécessaire à leur bon entretien. Les denrées consommées sont estimées suivant le prix auquel elles seraient vendues à la ferme. Les juments font le tra-

vail de l'agriculture jusqu'au moment de leur parturition. Toutes sont traitées de la même manière, et elles se conservent en bon état. L'élevage est actuellement fructueux, car la valeur moyenne des produits n'est pas au-dessous de 800 à 900 francs, à l'âge de quatre ans. Ceux qui pourront former des attelages assortis se vendront plus cher encore. Le prix de l'attelage que nous avons vu s'élèverait à 2,000 francs au moins, à Paris.

Messieurs, rien de ce qui concerne un collègue aussi éminent que M. Ferdinand de Lesseps ne peut vous être indifférent; je crois donc devoir mentionner une circonstance qui se trouve dans le rapport de M. Richard. MM. de Lesseps et Mougel-Bey s'étaient rendus dans le sein de la commission de la Société d'acclimatation pour lui donner des éclaircissements. Ils lui ont exprimé l'idée que si cette Société, qui a pris aujourd'hui un très-grand développement, voulait fonder un établissement de naturalisation et d'élevage en Égypte, dans les terrains fertiles concédés pour le canal de Suez, cet établissement pourrait avoir les plus heureux résultats. M. Mougel-Bey, ingénieur en chef du canal et directeur général des grands travaux qui y sont exécutés, a habité vingt ans l'Égypte; il y a fait de l'agriculture, il y a élevé des animaux, et il a affirmé que cette idée serait d'une application aussi facile que fructueuse. Un établissement de cette nature, situé entre le levant et l'occident de l'ancien monde, sur le passage des vaisseaux qui feront communiquer l'un à l'autre ces continents, pourrait avoir une application en quelque sorte universelle. La France n'y verrait pas seulement les moyens de se procurer, dans les meilleures conditions d'économie et de choix, des types purs de sang arabe, mais encore de toutes les espèces orientales.

Quel que soit l'avenir de ce grand projet d'élevage et d'acclimatation, sur les bords du canal de Suez, il n'en restera pas moins que l'essai limité, exécuté par M. de Lesseps à Lachenaie, portera ses fruits: son exemple pourra être, sur des dimensions plus étendues, suivi dans nos pays d'élevage. Depuis des siècles, notamment depuis Louis XIV, la France fait de vains efforts pour produire le cheval de guerre. La question tant débattue, qui a coûté tant d'efforts et de dépenses, est loin d'être aujourd'hui résolue, car nous voyons qu'une nombreuse commission, instituée par le gouvernement s'est récemment partagée en deux parties égales; c'est sans doute ce dissentiment qui a engagé l'Empereur à reporter l'administration des haras dans les attributions du ministère d'État, pour examiner de plus près cette importante affaire et l'avoir en quelque sorte sous la main.

Ce n'est pas la première fois, Messieurs, que vous entendez parler

ici de Lachenaie et de la commune de Guilly. En 1854, M. Ferdinand de Lesseps vous fit part de la fondation d'une Société de secours mutuels qu'il venait d'établir dans cette commune. Une commission, composée de MM. Maurenq et Tourin, présenta à ce sujet un rapport, dont l'impression fut votée à deux mille exemplaires, pour être répandus dans toutes les communes du département de l'Indre, afin de les engager à suivre cet exemple. Cette société s'est étendue depuis à la commune de Fontenay; elle fonctionne parfaitement, rend de très-grands services, et cette année même, M. de Lesseps nous a adressé le compte rendu de la comptabilité, du 1<sup>er</sup> juillet 1857 au 1<sup>er</sup> juillet 1859. Nous avons eu soin de constater cet envoi au chapitre *Archives*. Des sœurs de charité appelées par M. de Lesseps, vont voir les malades et instruisent les enfants.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous dire quelques mots de l'habitation de Lachenaie. La famille Delamalle possédait depuis longtemps beaucoup de domaines dans l'arrondissement d'Issoudun, mais ce n'est que d'une date assez récente qu'elle a fait l'acquisition de cette propriété, venant de la famille Janson. Un chemin de grande communication, se portant de Vatan à Écueillé, sépare la ferme du château, lequel ne mérite ce nom que depuis les agrandissements qui y ont été opérés. M<sup>me</sup> Delamalle trouva, en prenant possession, deux bâtiments en équerre d'inégale hauteur et séparés l'un de l'autre. M. de Lesseps conçut de suite l'idée de les réunir par une tour très-vaste et très-élevée, qui contiendrait un escalier d'honneur, et dont les paliers seraient arrangés pour rendre le passage facile d'un bâtiment à l'autre. L'idée de M. de Lesseps a été parfaitement exécutée par ses architectes, de sorte que cette tour donne de loin un très-bel aspect aux constructions et est véritablement monumentale de près et à l'intérieur. Une parfaite distribution, des communs très-pittoresquement disposés, un beau parc, un grand potager font de ce lieu, dans la plaine de Guilly, une oasis ravissante. C'est là, Messieurs, que notre célèbre collègue, privé malheureusement, depuis peu d'années, des deux personnes qui faisaient si bien les honneurs de cette habitation, de sa charmante femme et de sa respectable belle-mère, vient de temps en temps se reposer de ses longs voyages et des fatigues d'esprit occasionnées par les labeurs de sa gigantesque entreprise. Conjointement avec son digne beau-frère, M. Delamalle, et entouré de ses deux fils, il y reçoit sa famille, ses amis, ses voisins, des personnages de distinction, des étrangers de tous les pays, des Orientaux surtout; c'est là, Messieurs, que, pour notre propre compte, nous avons trouvé le plus gracieux et le plus cordial accueil.